

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe des Organisation étudiantes et mouvements de jeunesse

L'avenir de la protection sociale, de son périmètre et de son financement, représente un débat de société majeur.

En matière de protection sociale en général, comme en ce qui concerne l'assurance maladie comme le fait l'avis, nous réaffirmons avec conviction notre attachement à l'égard d'un système reposant sur la solidarité nationale et intergénérationnelle.

L'avis souligne la nécessité de redéployer le système de protection sociale en direction des jeunes, afin de garantir son avenir. Pour notre groupe, ce redéploiement doit notamment permettre de conforter financièrement le régime étudiant de sécurité sociale, seul régime spécifique aux jeunes et géré par eux, aujourd'hui fragilisé. Un plan pluriannuel de financement est donc nécessaire pour garantir aux mutuelles étudiantes les moyens d'assurer leur délégation de service public et leurs activités de prévention.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse s'associe pleinement au constat de l'avis sur l'aggravation des inégalités d'accès aux soins en France. La hausse des coûts de santé pèse d'ailleurs durement sur les jeunes populations dont on sait qu'elles sont de plus en plus fragiles socialement. La maîtrise, voire l'interdiction, des dépassements d'honoraires est une impérieuse nécessité : ils contribuent à l'augmentation du reste à charge, à l'engorgement des urgences, ainsi qu'au déséquilibre de la répartition de l'offre médicale sur le territoire. En 2010, les dépassements d'honoraires s'élevaient à 2,5 milliards d'euros et concernaient près d'un quart des médecins. Leur prise en charge par les complémentaires n'est pas une solution satisfaisante et le développement du secteur optionnel proposé par l'avis se doit d'être particulièrement encadré pour éviter que cela conduise à la banalisation de ces dépassements.

La sous-densité de la démographie médicale dans certaines zones rurales ou certaines banlieues compromet l'accès de tous aux soins, à ce titre, des mesures doivent être prises pour favoriser l'installation des médecins en zone sous denses. Les mesures d'aides à l'installation, peu connues des jeunes médecins, doivent être améliorées et mises en avant. L'aide à la création de maisons de santé et des avantages fiscaux sont notamment des mesures plébiscitées par les futurs et jeunes médecins. L'avenir de la protection sociale doit passer par une nouvelle approche des métiers, du temps médical, des modes d'exercice et de rémunération, mais surtout par une véritable politique d'aménagement du territoire et de maintien des services publics. Elle doit aussi passer par une réforme de la formation initiale et continue de l'ensemble des professionnels de santé trop tournée aujourd'hui vers l'hôpital pour permettre aux futurs praticiens d'expérimenter la médecine ambulatoire et généraliste.

En matière de financement de la protection sociale, l'avis propose plusieurs pistes à explorer. Le débat en section n'a pas pu aboutir à des préconisations opérationnelles, faute de temps.

L'étude de nouvelles pistes de financement ne doit pas faire oublier que le maintien d'un niveau de chômage élevé engendre une problématique structurelle pour le financement de la protection sociale. Dans ce contexte, la sécurité sociale se limite parfois à assurer un filet de sécurité à minima, au lieu de garantir une prise en charge de haut niveau. Le développement de telles logiques inégalitaires ne saurait être une perspective d'avenir satisfaisante. Le caractère obligatoire de son financement, la progressivité des prélèvements fiscaux pour plus de justice sociale, l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales sont des principes de financement auxquels nous sommes attachés.

Dans ce contexte, notre groupe souhaite que le CESE engage une réflexion approfondie sur le financement de la protection sociale et plus largement sur la fiscalité directe et indirecte en France au regard des enjeux sociétaux.

Dans cette perspective, notre groupe vote favorablement l'avis et souhaite que les pouvoirs publics puissent mettre en oeuvre les recommandations qui y sont formulées.